



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation Projet de règlement n° U-220-46

Aux personnes intéressées par le projet du Règlement n° U-220-46 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser l'entreposage intérieur pour l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiments en général », d'ajouter des dispositions relatives aux habitations pour les travailleurs agricoles, de modifier des dispositions de la classe d'usages « C-3 : Service professionnel et spécialisé » dans la zone 126-C ainsi que de la classe d'usages « H-4 : multifamiliale (4 à 8 logements) » dans la zone 110-H :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, le projet du Règlement n° U-220-46 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser l'entreposage intérieur pour l'usage « Service de construction et d'estimation de bâtiments en général », d'ajouter des dispositions relatives aux habitations pour les travailleurs agricoles, de modifier des dispositions de la classe d'usages « C-3 : Service professionnel et spécialisé » dans la zone 126-C ainsi que de la classe d'usages « H-4 : multifamiliale (4 à 8 logements) » dans la zone 110-H.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 5 juin 2023, à 19 h 15**, à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon située au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et il concerne l'ensemble du territoire de la Ville.
4. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière durant les heures normales de bureau.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 mai 2023.

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe